

## ● Unité d'Accueil Temporaire (UAT)

L'Unité d'Accueil Temporaire est une structure de relève parentale, relais momentané pour des familles qui vivent au quotidien avec des enfants et/ou adolescents entre 0 et 18 ans en situation de handicap ou bénéficiant de prestations spécialisées.

Dans un environnement adapté, l'UAT propose un encadrement professionnel par une équipe pluridisciplinaire.

Les activités sociales, culturelles et sportives sont adaptées aux capacités, aux besoins et aux envies de chacun.

L'accompagnement se fait en collaboration étroite avec les familles et avec les différents partenaires du milieu scolaire, social et de la santé.



Rue de la Chapelle 5 à Aigle

### PARTENAIRES

- Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF),
- Structures d'accueil de la petite enfance : SEI, Pro-Infirmis, Garderies
- Ecoles d'enseignement spécialisé
- Services de la santé: médecin et infirmier référents
- Services sociaux, SPJ

### HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE

#### Durant la période scolaire :

L'UAT est ouverte du mercredi à 11h30 au dimanche à 18h00 (lundi et mardi fermés)

#### Durant les vacances scolaires :

L'UAT est ouverte en continu dès le premier jour des vacances jusqu'au dernier dimanche à 18 heures.

#### L'UAT est fermée 3 semaines par année :

Une semaine à Noël

La semaine qui précède les vacances de Pâques

La semaine de la rentrée scolaire d'août



Marie-France Kupferschmid  
Coordinatrice



## INSCRIPTION

Une fois l'accès aux prestations validé (commission d'accès Pro-Infirmis & SESAF), les parents peuvent contacter l'UAT pour une première visite et transmettre les informations nécessaires au suivi de l'enfant. Ils peuvent ensuite inscrire leur enfant selon leurs besoins et l'octroi de prestations en accord avec la coordinatrice de la structure.

L'inscription se fait par la plateforme informatisée du SESAF ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)) (tél. 021 316 54 00).

Accès à la plateforme informatisée : [www.ciad.ch/uat](http://www.ciad.ch/uat)

Les modifications d'inscriptions ou les annulations sont à annoncer **5 jours à l'avance** (exigence du SESAF). A défaut, elles seront facturées sauf en cas de maladie.

En cas d'événement particulier, l'UAT se réserve le droit de fermer. Cette mesure reste exceptionnelle.

## TRANSPORT

L'UAT n'organise pas de transport. Les parents s'organisent eux-mêmes pour amener et venir rechercher leur enfant.

## TARIFS DE PRISE EN CHARGE

Demi journée (jusqu'à 4 heures, sans repas)	CHF 10.00
Journée (y compris repas)	CHF 16.00
Nuit et 24 heures (avec 2 repas)	CHF 20.00

- + Participation facturée en fonction du montant de l'allocation impotence
- + Participation facturée en fonction du montant du supplément pour soins intenses

## FONDATION DE VERDEIL

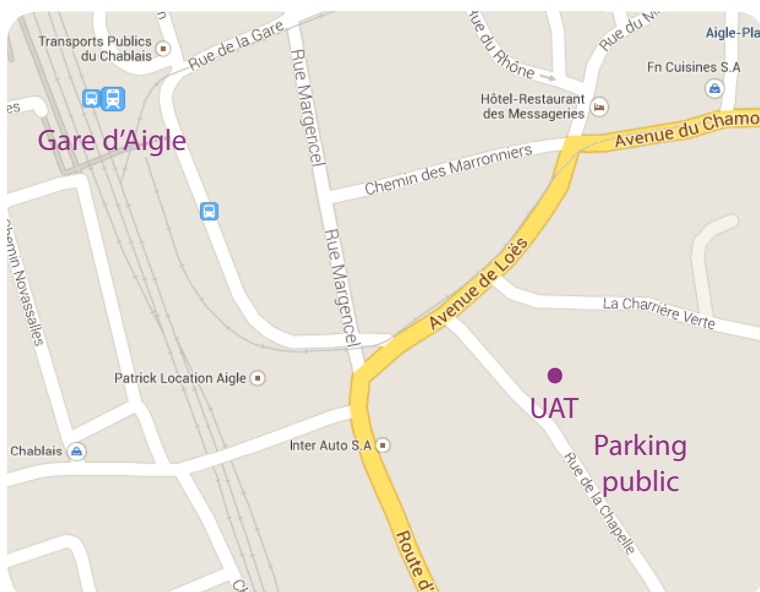
Unité d'Accueil Temporaire  
(UAT)

Mme Marie-France Kupferschmid  
Coordinatrice  
Rue de la Chapelle 5  
1860 Aigle

Tél. 024 468 68 30  
Natel 076 363 50 48  
[mariefrance.kupferschmid@verdeil.ch](mailto:mariefrance.kupferschmid@verdeil.ch)

Equipe UAT  
Natel 079 257 39 62

[www.verdeil.ch](http://www.verdeil.ch)



0 - 18 ans